

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 30 No 2

Juin 2011

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

SOMMAIRE

Éditorial
Les séances du Conseil
Comptes de taxes
Congé férié
Services municipaux
Chroniques
Organismes
Loisir et culture

ÉDITORIAL

Le printemps est arrivé. Cette période de l'année est propice aux projets de toutes sortes, aménagement extérieur, rénovation intérieure ou extérieure, installation de piscine, clôtures etc.

Tous ces projets sont le fruit d'une longue réflexion de votre part quant à la grandeur des aménagements, des matériaux utilisés et des distances à respecter. Souvent ces projets sont très coûteux donc il est important de vérifier auprès de la municipalité pour connaître les normes régies par la réglementation municipale.

Tous les travaux font l'objet d'une demande de permis. Le fait de s'informer et de faire une demande de permis évite des dépenses inutiles et beaucoup de frustration si ces travaux ne sont pas conformes à la réglementation.

N'hésitez pas à vous informer. Tout ne se règle pas avec une dérogation mineure car le premier critère d'évaluation d'une demande est que les travaux aient fait l'objet d'une demande de permis. Les frais exigés pour une demande de dérogation mineure ne sont pas le coût de la dérogation, mais les frais pour l'étude du dossier, donc non remboursables.

Bon été!

Francis St-Pierre, maire

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées lors des sessions des 2 et 16 mai 2011

Les vérificateurs externes déposent les états financiers de la municipalité pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010.

Une consultation publique est tenue concernant l'adoption du règlement 399-2011 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 concernant la sécurité des piscines résidentielles.

Les élus municipaux adoptent le règlement 399-2011 visant à modifier certaines dispositions du règlement de zonage 118-89 afin de rendre applicables les nouvelles dispositions du règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. (Rés. 2011-05-46)

Avis de motion est donné par monsieur Francis Rodrigue que l'adoption du règlement 401-2011 concernant la circulation des véhicules lourds sera tenue à une réunion ultérieure.

Les élus municipaux renouvellent l'entente pour 2011 concernant l'alimentation en eau intervenue avec la Ville de Rimouski pour les résidents du 615 au 694, rue Principale Ouest. (Rés. 2011-05-47)

Les élus municipaux abrogent l'entente relative au versement de droit d'exploitation des gravières et sablières entre notre municipalité et Sainte-Luce. (Rés. 2011-05-48)

Les élus municipaux accordent le contrat de nivelage et de mise en forme des chaussées à surface granulaire à l'entreprise Anicet Proulx inc. pour la saison 2011. (Rés. 2011-05-49)

Les élus municipaux entérinent les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Saint-Anaclet-de-Lessard

pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2010. (Rés. 2011-05-50)

Les élus municipaux nomment les personnes suivantes au comité du jardin communautaire : monsieur Gilbert Beaulieu, mesdames Édith Jolicoeur, Gervaise Gagné, Yanisse Savard et Carole N.-Côté, conseillère responsable, et ce, pour l'année 2011-2012. (Rés. 2011-05-51)

Les élus municipaux nomment les personnes suivantes au comité du soccer Les Dragons : madame Lucie Buteau, messieurs Dominic Boula, Philippe Gagné et Carl Lavoie, représentant pour la municipalité. (Rés. 2011-05-52)

Les élus municipaux nomment madame Carole N.-Côté comme représentante au conseil d'administration du Centre polyvalent des aînés Rimouski-Neigette et ce, jusqu'au 31 octobre 2011. (Rés. 2011-05-53)

Les élus municipaux nomment les personnes suivantes au comité d'embellissement : monsieur Alain Lévesque, mesdames Gaétane Lavoie, Marie-Paule Lévesque, Murielle Ouellet, Martine Pinel et Carole N.-Côté, conseillère responsable. (Rés. 2011-05-54)

Les élus municipaux recommandent à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de refuser le renouvellement de l'autorisation pour l'exploitation d'une gravière et sablière sur le lot 3 201 216 du cadastre du Québec. (Rés. 2011-05-55)

Les élus municipaux demandent au ministère des Transports du Québec de reprendre la responsabilité du ponceau du ruisseau Banville et ce, le plus rapidement possible. (Rés. 2011-05-56)



AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. Ils sont aussi publiés sur notre site internet. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 6 juin 2011.

Voici les dates des sessions ordinaires du Conseil pour l'année 2011 : 4 juillet—1^{er} août—6 septembre—3 octobre—7 novembre—5 décembre.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel

Responsable de la mise en page : Richard Ruest

Impression : Impressions L.P. Inc.

Prochaine parution : juillet 2011

Tombée des articles : 20 juin 2011

Courriel : municipalite@stanacler.qc.ca

Site web : www.stanacler.qc.ca

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient.

Veuillez appeler au bureau municipal au 418 723-2816 pour prendre un rendez-vous.

COMPTES DE TAXES

LES MODALITÉS DE PAIEMENTS

La deuxième échéance est prévue pour le jeudi 9 juin 2011.

-Chèques postdatés

-Au comptoir du bureau municipal

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes au comptoir du bureau municipal et ce du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les paiements doivent être faits en argent comptant ou en chèque. **Nous n'avons plus le service Interac.**

-Accès-D Internet

Pour le numéro de référence, vous entrez le numéro de matricule qui apparaît sur votre compte de taxes.

-À la caisse : au guichet automatique ou au comptoir

Apportez le coupon détachable et joignez-le à votre paiement

CONGÉ FÉRIÉ



Le bureau municipal et le Centre communautaire seront fermés le **vendredi 24 juin** et le **vendredi 1^{er} juillet** en

raison de la Fête nationale et de la Fête du Canada.



HORAIRE DES COLLECTES

juin 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1 🗑️	2	3 ☺️	4
5	6	7	8 🗑️	9	10	11
12	13	14	15 🗑️	16	17 ☺️	18
19	20	21	22 🗑️	23	24	25
26	27	28	29 🗑️	30		

juillet 2011

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
					1 ☺️	2
3	4	5	6 🗑️	7	8	9
10	11	12	13 🗑️	14	15 ☺️	16
17	18	19	20 🗑️	21	22	23
24	25	26	27 🗑️	28	29 ☺️	30
31						

SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

Au printemps, la vigilance ne doit pas s'envoler en fumée...

Nous ne pouvons prédire ce que le printemps nous réserve dans le registre des incendies de forêt. Cependant, nous savons qu'avec un peu de beau temps, la situation peut rapidement devenir critique. Voici quelques certitudes qui devraient inciter à la vigilance :

Au printemps, les risques se situent en surface. Même si la neige a bien humidifié les profondeurs du sol, les feuilles mortes, l'herbe sèche et les broussailles peuvent allègrement propager le feu. De surcroît, ces matières s'assèchent très rapidement, puisqu'elles retiennent peu l'humidité.

Au printemps, les incendies qui menacent la forêt ne prennent pas nécessairement naissance en forêt, mais en bordure de celle-ci. En effet, bon nombre de sinistres surviennent à la jonction des zones résidentielles et forestières et constituent non seulement une menace pour les boisés, mais aussi pour les résidences.

Les conditions printanières, qui rendent la forêt particulièrement vulnérable, perdurent jusqu'à ce que la nouvelle végétation soit abondante et retienne l'humidité.

Au printemps, les risques sont essentiellement liés à l'activité humaine, puisque la foudre est peu fréquente. Les divers brûlages des résidants provoquent généralement près de la moitié des incendies combattus avant la fin mai.

La Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) invite donc tous les citoyens à faire preuve de vigilance, lors de leurs activités printanières. Avant d'allumer, contactez votre municipalité pour obtenir un permis de brûlage.

Un message de votre service d'incendie en collaboration avec la SOPFEU.

UN P'TIT PEU D'URBANISME

DES TRAVAUX SANS TRACAS, C'EST PERMIS!

Vous avez le goût d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation ? Un permis est nécessaire pour la plupart de vos travaux. Voici les étapes que vous devez franchir avant d'avoir les autorisations municipales.



Planifier son projet

Comme vous ne pouvez commencer vos travaux sans d'abord avoir obtenu un permis de construction ou de rénovation, n'oubliez pas de prévoir les délais nécessaires à l'étude de votre demande lors de la planification de votre projet. Donc, la planification d'un projet est très importante.

Document à fournir

Pour certains travaux de rénovation, d'agrandissement et de construction vous devez avoir en votre possession les plans de construction, d'implantation sur le terrain et la description de vos travaux lorsque vous faites votre demande. Donc, avant de vous présenter pour votre demande au bureau municipal, vérifiez par téléphone quels sont les documents que vous devez fournir pour que votre demande soit traitée.

Traitement de la demande

Quand nous avons tous les documents et les informations nécessaires, nous procédons à la vérification de la conformité de vos travaux selon les règlements municipaux en vigueur. Voici quelques exemples des coûts de permis :

Rénovation mineure :	10\$
Rénovation majeure :	30\$
Installation de clôture, muret et haie :	10 \$
Construction de patio, galerie :	20 \$
Installation de piscine :	20\$
Construction de bâtiment accessoire :	30\$
Construction d'une résidence :	75\$
Installation septique :	10\$

L'émission du permis

Quand les travaux demandés sont conformes, il y a émission du permis. Il ne faut pas oublier que seuls les travaux inscrits sur votre permis sont autorisés. Si au cours des travaux, vous changez certaines choses à votre demande initiale, il faut à nouveau vérifier auprès de l'inspecteur avant de faire toutes modifications pour voir la conformité des modifications apportées aux informations et aux documents initiaux.

Donc, pour faire des travaux sans tracasseries, il est fortement conseillé de prendre vos informations auprès de la municipalité avant de présenter votre projet final.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement

CHRONIQUES

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Près de 200 capitations sont entrées à la Fabrique pour un total à la fin d'avril de 10,780 \$.

C'est très stimulant de prendre conscience de cette belle participation par la communauté pour aider à maintenir les infrastructures, continuez dans cette voie et grand merci.

Nous sollicitons votre collaboration par des dons à la Fabrique dans les salons funéraires ou au presbytère lorsque vous perdez des membres de votre famille ou des amis, amis, ces gestes contribuent à aider à équilibrer le budget.

La messe de Secteur du **26 juin** à 10 heures à Saint-Donat revêtira un caractère spécial puisque c'est la **date du sacerdoce de rubis** de notre prêtre Curé **Laval Gauvin**, suivi d'un dîner à la salle de St-Donat, nous vous demandons d'assister en grand nombre à cette messe avec invités. Vous pourrez vous procurer les billets pour le dîner au presbytère ou auprès des marguillières et marguilliers, c'est un beau moment pour lui manifester notre gratitude et notre affection, bienvenue à toute la communauté.

Gervaise Gagné, v.p. de l'assemblée de Fabrique

INSCRIPTION POUR LES PARCOURS DE CATÉCHÈSES

Cette année, nous procéderons à l'inscription des enfants pour la catéchèse en juin. Si votre enfant a fait un parcours cette année et que vous désirez qu'il poursuive, vous n'avez pas à vous inscrire, nous vous contacterons en septembre. Si toutefois, vous prévoyez ne pas poursuivre, s.v.p. nous aviser.

Pour les nouveaux arrivants et pour les enfants qui débutent les parcours, veuillez inscrire votre enfant en téléphonant au numéro suivant en mentionnant le nom de l'enfant, le nom du parent et le numéro de téléphone où nous pouvons vous joindre : **Martine Pinel : 418-723-9430**. Par la même occasion, je vous invite comme parents à vous inscrire en tant que catéchète pour débiter les groupes de 1^{er} parcours. S'il n'y a pas suffisamment de catéchètes pour le nombre d'enfants inscrits, nous ne pourrons débiter de cohorte en septembre. Si cela vous intéresse, le mentionner lors de votre appel et je vous contacterai pour expliquer en quoi cela consiste. Par la même occasion, je désire faire appel à vous, car j'ai des groupes qui se retrouvent sans catéchètes à l'automne. Si vous êtes intéressés (es), me contacter.

Au plaisir de se voir en septembre

Martine Pinel, responsable pour la formation à la vie chrétienne, paroisse de St-Anaclet

Contact page 5

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour,

Le printemps est bel et bien arrivé, le soleil fait peu à peu son apparition et la chaleur nous ravivera bientôt aussi. Je me présente Anne Boucher-Beaulieu, je suis la nouvelle responsable de la bibliothèque « Au rendez-vous de l'imaginaire ».

Il me fera grand plaisir de vous rencontrer et de vous conseiller pour vos lectures.

Je vous invite dès maintenant à venir faire un tour « Au rendez-vous de l'imaginaire », vous y trouverez des lectures pour tous les goûts et aussi au goût de la saison avec notre **nouvelle section « Cette saison »**.

Veuillez aussi prendre note qu'une activité « **Jeunes Cinéphiles** » aura lieu le **Vendredi 17 Juin 2011 de 18 h à 21 h** pour les jeunes de 6 à 14 ans, le coût est de 2 \$. Film, popcorn et plaisir au rendez-vous ! **Inscrivez-vous rapidement** en téléphonant aux heures d'ouverture de la bibliothèque, **les places sont limitées**

Anne Boucher Beaulieu, responsable de la bibliothèque 418-723-1747





LE BARRAGE DU LAC À L'ANGUILLE

André Lévesque, président 418-722-9637

Le barrage du lac à l'Anguille a été construit et rehaussé à quelques reprises afin d'assurer jusqu'en 2007 un approvisionnement en eau potable d'une population d'environ 45,000 personnes de Rimouski, Pointe-au-Père et Saint-Anaclet-de-Lessard. L'eau potable pour desservir cette même population provient exclusivement depuis 2008 de puits artésiens situés dans le secteur Neigette.

Compte tenu que le lac ne sert plus de source d'eau potable, les auteurs du rapport commandé dès 2007 par l'Association de la protection de l'environnement du lac à l'Anguille recommandent une diminution du niveau d'eau du lac de 0,5 m (50 cm). Cette baisse suggérée pourra permettre de restreindre la superficie des zones productives et réduire la production primaire du lac de près de 9 % limitant ainsi l'apparition des épisodes d'explosions d'algues bleu-vert et ce, sans porter atteinte à la faune et à la flore. L'abaissement du déversoir du barrage de 50 cm réduira la superficie du lac à l'Anguille de 5 ha, cette superficie passant donc de 98 ha à 93 ha. (1)

Les travaux proposés comprennent aussi une échancrure adéquate permettant la dévalaison des anguilles adultes du lac. De nos jours, en présence de l'anguille, les plans et devis de construction de nouveaux barrages sont obligatoirement munis d'une échancrure de dévalaison, ce qui n'est pas le cas pour le barrage du lac à l'Anguille.



BARRAGE DU LAC À L'ANGUILLE – MAI 2010

(1) Source : « Évaluation de la productivité en fonction de la profondeur moyenne et détermination du niveau d'eau optimal pour diminuer la productivité du lac à l'Anguille » décembre 2007. *Produit par le Groupe Aim pour le compte de l'Apela* 06/2011



Restauration de bâtiments Toitures

Avec le revêtement et les portes et fenêtres, la toiture d'une maison est un élément important de sa finition et de son apparence. Pour conserver le cachet de nos maisons, nous favorisons l'approche **mieux vaut préserver plutôt que remplacer**.

Revêtements de toiture

Bardeau de cèdre. Reconnu pour sa durabilité, s'utilise sur les murs et les toitures. Un bardeau extra clair et sans noeuds est plus durable.

Tôle à la canadienne. Depuis 1750, permet d'épouser les formes des toitures en pentes. Les feuilles de tôle se chevauchent en diagonale.

Tôle à baguettes. Depuis 1850, la tôle est pliée et agrafée sur une baguette de bois. Populaire avec les techniques de pose sans soudure.

Tôle à joints pincés. Depuis 1875, elle se reconnaît par son joint étroit et soulevé entre les tôles.

Préserver les éléments d'une toiture ancienne

Pour **entretenir**, il n'est pas nécessaire de faire une réfection complète d'une toiture à moins de dommages majeurs. Les infiltrations d'eau sont souvent dues à une dégradation de quelques pièces réparables. Enlever les feuilles, aiguilles de pin et mousses qui se déposent sur la couverture. Elles retiennent l'humidité et créent un milieu propice aux champignons et moisissures.

Pour **réparer**, les bardeaux mal fixés peuvent être remplacés ou solidifiés. Les fissures, les perforations mineures et les solins défectueux sur un toit en tôle peuvent être réparés avec des produits scellants. Les perforations importantes nécessitent des soudures.

Pour **protéger** la tôle, gratter et poncer la peinture écaillée et la rouille pour préparer la surface. Une couverture de tôle sans protection est susceptible de rouiller et de perforer plus facilement. Sur une tôle d'acier galvanisé, appliquer un apprêt pour métal et deux couches de finition à l'huile.

Une toiture en bardeau de cèdre ou en tôle traditionnelle donne son élégance à une maison ancienne. Leur remplacement s'avère plus coûteux, mais la tôle dure plus longtemps que les autres matériaux.

Adapté du **Guide d'intervention en patrimoine bâti** disponible chez Mme Gaétane Lavoie (723-4980)

Lucien Roy, pour la Corporation du patrimoine
<http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/histoire>



JARDIN COMMUNAUTAIRE



Location des jardinet

C'est le 12 mai dernier qu'a eu lieu le lancement de la saison de jardinage. Merci à tous ceux qui se sont présentés pour renouveler leur location, choisir leur jardinet et acquitter leur paiement. Ceux pour qui leur paiement n'est pas encore fait peuvent communiquer avec madame Gervaise Gagné avant le 8 juin prochain au 418-722-8832.

Service de rotocultage

Monsieur Gilbert Beaulieu offre ses services pour rotoculter votre jardinet. Il demande 5 \$ pour un petit jardinet et 8 \$ pour un grand. Vous pouvez communiquer avec lui au 418-724-6633. Il vous conseille toutefois d'enlever au préalable les mauvaises herbes, car celles-ci repousseront si elles ne sont que mélangées à la terre.

Activité des membres du jardin

Aucune activité spéciale n'est prévue pour le mois de juillet, mais au mois d'août, une rencontre sera prévue pour souligner les efforts fournis par tous les membres du jardin communautaire. C'est à suivre, dans une prochaine parution du Contact.

Questionnaire

Le jardin communautaire pourrait bénéficier d'une subvention par l'Unité régionale de Loisir et de Sport du Bas-Saint-Laurent (URLS-BSL) pour soutenir le développement et l'harmonisation des interventions en loisir et en sport pour les personnes âgées. Il est donc possible que vous receviez un questionnaire afin d'orienter notre demande de subvention avec les intérêts de la population de St-Anaclet.

La rotation des cultures

Saviez-vous que les légumes d'un potager n'ont pas tous les mêmes besoins nutritifs et ne vont pas non plus les rechercher à la même profondeur, d'où l'intérêt de pratiquer une rotation des cultures? La culture d'une même catégorie de légumes dans la même parcelle épuise celle-ci d'année en année et contribue aussi au développement des maladies. La rotation des cultures consiste donc à alterner sur plusieurs années la culture de différentes catégories de légumes en fonction de leur s besoins spécifiques. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le site : www.aujardin.info/fiches/rotation-cultures.php.

Rédigé par Edith Jolicoeur, secrétaire-trésorière
jardincommunautairest-anaclet@hotmail.com

TRANSPORTS

TRANSPORT COLLECTIF

Nous sommes toujours en pourparlers avec toutes les instances concernées pour la mise en opération d'un service de Transport collectif. Le plan d'action prévoit que le service sera disponible en septembre 2011 si toutes les parties en arrivent à un accord.



TRANSPORT ADAPTÉ

La municipalité de Saint-Anaclet offre le service de transport adapté, lequel est assuré par une entente avec Les Taxis 800 de Rimouski inc.

Le transport adapté est un service de transport qui, comme son nom l'indique, est adapté aux besoins des personnes handicapées. Cependant, seules les personnes handicapées dont l'incapacité compromet grandement leur mobilité peuvent y être admises. Dans ce contexte la Politique d'admissibilité au transport adapté du Ministère des Transports du Québec détermine les critères d'admission et le processus de traitement des demandes. (1) Pour connaître cette politique d'admissibilité utilisez le lien suivant :



http://www.mtq.gouv.qc.ca/portal/page/portal/grand_public/transport_collectif/transport_adapte/admissibilite

Si vous croyez répondre aux exigences pour être reconnu admissible au Service de Transport adapté communiquez avec la municipalité au 418-723-2816 ou présentez-vous au bureau municipal situé au 318 Principale Ouest. Vous pourrez obtenir tous les renseignements sur le service et le « Formulaire de demande d'admission au Transport adapté »

André Lévesque, conseiller

Responsable du dossier Transport collectif

(1)Source : Transport Québec

ORGANISMES

PAVILLON L'HÉRITAGE

Dîners-rencontres

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîner-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. Nos prochaines activités sont prévues les :

- **2 juin 13 h 30** : Fête des Voisins
- **23 juin** : Fête des Pères et Fête Nationale des Québécois avec monsieur Denis Quimper

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres du Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette. Le repas débute vers 11 h 45 et **les conférences pour leur part à 13 h 30 et sont gratuites**. Bienvenue à tous!

Logement 3½ à louer au Pavillon L'Héritage

Le Pavillon L'Héritage, une résidence pour personnes âgées de 70 ans et plus autonomes ou en légère perte d'autonomie, situé au 10, rue du Collège à Saint-Anaclet a un logement vacant. Il s'agit d'un grand 3½ avec les services suivants : 2 repas/jour, entretien ménager, buanderie, câble, électricité, chauffage, ascenseur, surveillance par bracelet électronique, stationnement et internet. Un salon de coiffure est également disponible sur place et des activités de loisir diversifiées sont également offertes. Nos locataires sont admissibles au crédit d'impôt pour le maintien à domicile.

Pour plus de renseignements ou pour s'inscrire sur notre liste d'attente, n'hésitez pas à contacter Martine St-Pierre au 418 725-5087, par courriel : pavillonlheritage@cgocable.ca ou par courrier au 10, rue du Collège, Saint-Anaclet, Qc G0K 1H0

CERCLE DE FERMÈRES DE ST-ANACLET

Aux fermières,

Veillez prendre note que l'assemblée générale annuelle aura lieu le 8 juin 2011 à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne. Il y aura la tenue des élections.

Thérèse Lepage



OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20,500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer aux **heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418-724-4538



SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

VOTRE HISTOIRE

Oyez Oyez !

En collaboration avec les clubs des 50 ans de St-Anaclet, la bibliothèque est heureuse de vous annoncer la mise en place d'un nouveau projet.



Nous aimerions **recueillir des faits vécus par nos aînés**, dans le but de pouvoir créer une publication souvenir. Pour ce faire, vous n'êtes pas obligé d'être un expert de l'écriture puisque **des membres du comité de ce projet peuvent vous apporter tout le support nécessaire** : rencontre, écoute, prise de notes et écriture finale, afin que nous mettions sur papier vos histoires que nous souhaitons nombreuses.

Donc, **afin de rendre hommage à notre paroisse, à ses gens et aussi de la dynamiser**, nous comptons sur vous et vos expériences : loufoques, tristes ou même héroïques pour faire un retour dans notre histoire paroissiale. **Contactez-nous avant la fin Juin** pour nous relater « **VOTRE Histoire** ». **Grand merci !**

Anne Boucher.B

Contactez :

Jacqueline Levesque : 724-7076, Carole Massé : 724-6422, Anne Boucher. B : 725-4049

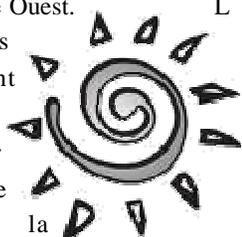
LOCAL DES JEUNES

Veillez prendre note que le local des jeunes fermera ses portes le 16 juin et ce, pour la période estivale. La réouverture est prévue pour le mois de septembre.

INSCRIPTIONS CAMP DE JOUR

Veillez prendre note que les inscriptions pour le camp de jour se tiendront les 14 et 15 juin de 18 h à 20 h à la salle du Conseil municipal située au 318, rue Principale Ouest.

La coordonnatrice se rendra à l'École des Sources la semaine précédant l'inscription pour distribuer à vos enfants des programmes explicatifs sur la durée, les horaires, les coûts, le service de garde ainsi que la programmation. Pour plus d'informations, composez le 725-5389.



Contact page 9

LIGUE DE BALLE DONNÉ MOLSON

La Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet vous invite à son traditionnel tournoi qui se déroulera les 8, 9 et 10 juillet prochain au terrain de la localité. Une vingtaine d'équipes se disputeront les honneurs tout au long du week-end dans trois catégories différentes. Une catégorie au niveau des équipes de la Ligue, une seconde entreprises et familial et enfin compétition. Veuillez prendre note qu'il y aura service de bar et de restauration sous la responsabilité du Club Lions de Saint-Anaclet. Les profits de ce tournoi seront partagés entre la Ligue de Balle donnée Molson de Saint-Anaclet dans le but de continuer l'amélioration de sa Ligue et le Club Lions qui parraine plusieurs oeuvres dans sa communauté. Notons qu'une partie des anciens est prévue le samedi après-midi afin de souligner le **25^e anniversaire** de la Ligue. Donc venez encourager les équipes qui seront présentes lors de ce tournoi. Bienvenue à tous.



Gaétan Pelletier, secrétaire

SOCCER

Les Dragons de St-Anaclet

Le club de soccer Les Dragons de St-Anaclet est enthousiasme face à l'été 2011 qui s'approche à grand pas. C'est un nombre record de joueurs, soit plus de 160 jeunes Anaclois, qui porteront les couleurs des Dragons cet été.

Le club a cette saison trois équipes dans la catégorie U-08, deux dans le U-10, deux dans le U-12, une équipe U-14 mixte et une équipe U-16 féminine. En plus de ces équipes, 45 enfants de 6 ans et moins joueront au soccer avec nous cet été.

Les activités du club Les Dragons débiteront lors de la semaine du 6 juin pour toutes les catégories, sauf pour l'équipe U-16 F qui a commencé à pratiquer cette semaine.

Prenez bien note que les catégories U-04 à U-10 évolueront sur les deux terrains près de la patinoire, alors que les U-12 à U-16 joueront sur le terrain près du terrain de balle-molle sur la route Neigette.

Nous sommes confiants que vos jeunes passeront un bel été de soccer avec notre club cet été.

Bon été à tous et toutes!

Tommy Castonguay, coordonnateur

Profitez



du beau temps